

# NOTE PREPARATOIRE DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA SECURITE CIVILE

DATE DE LA REUNION

15/03/2017

POINT A L'ORDRE DU JOUR

---

|                         |                    |
|-------------------------|--------------------|
| DEMANDE A LA COMMISSION | O POUR INFORMATION |
| D'ACCOMPAGNEMENT        | X POUR AVIS        |

---

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| THEME (L. 15.05.2007, art.16) | O 1° le calcul des coûts supplémentaires pour les zones résultant de l'exécution de la réforme ;   |
|                               | O 2° les missions qui sont confiées aux zones et leur impact financier sur la zone ;   |
|                               | x 3° l'évaluation globale de tous les aspects de la réforme de la sécurité civile au niveau local. Cette évaluation contient entre autres un monitoring de tous les problèmes liés à la réforme. |

## 1. Problématique :

L'AR du 10/11/2012 sur l'aide adéquate la plus rapide a revu à la hausse les minima dans le but d'assurer une meilleure sécurité pour le personnel en intervention et aussi plus de garantie et d'efficience du résultat sur le terrain.

Il est toutefois difficile pour certaines zones de respecter ces minima en raison de la difficulté de disposer de personnel volontaire en journée et en semaine.

Ceci a pour conséquence :

- impossibilité de partir en nombre suffisant ;
- mécontentement et jalousie de voir des pompiers voisins intervenir à leur place ;
- démotivation croissante chez les pompiers ;
- indisponibilité du poste

## 2. Solution(s) + motivation :

Ne peut-on pas imposer des minima à l'arrivée sur le lieu de l'intervention et non pas au départ d'un poste de secours ?

## 3. Conclusion :

## 4. Proposition concrète d'avis :

ANNEXES :